



LIGUE
NORMANDIE



AVENANT n°1 au règlement du championnat de Normandie Motocross 2025

Validité : Toutes catégories MX

Dans le cadre des épreuves, les clubs organisateurs pourront avoir le choix prioritaire de retenir **5 pilotes** par catégorie lors de leur(s) manifestation(s).

Les conditions :

- Le ou les pilotes retenus en choix prioritaire devront être inscrits aux championnats correspondants
- Le club devra informer le secrétariat de la ligue des pilotes retenus en amont de la parution des engagements (pour rappel 75 jours en amont de la manifestation)
- Les pilotes devront s'inscrire à minima 1 mois avant date de l'épreuve sur le site de la LMN, après cette date ils ne seront plus prioritaires.
- Les pilotes seront classés en fin d'année dans leurs championnats respectifs.

Le 22 Janvier 2025

Président de la Commission Motocross

